

REVENUS JANVIER 2023

- Aucun revenu de plus de 500 \$ en janvier 2023.

DÉPENSES JANVIER 2023

Dépenses administratives

- Montant de 8 450 \$ pour les honoraires de Direction générale – montant récurrent mensuel.
- Montant de 5 389,32 \$ pour les honoraires de secrétariat et les déductions à la source liées au système de paie.
- Montant de 1 618,75 \$ pour les honoraires professionnels liés à la comptabilité.

Planification stratégique

- Montant de 4 300 \$ en honoraires professionnels liés à la planification stratégique.

ÂGE DES COMPTES

Un montant de 6 281,90 \$ figure dans les comptes à recevoir, dont 90 % se trouvent dans les 91 jours. Des suivis sont en cours auprès des organisations concernées.

AUTRES INFORMATIONS

Au 31 janvier, le pourcentage atteint des dépenses budgétées s'élève à 37 %. En actualisant avec les imprévus (Loi 25, soutien RCGT, etc.) une insuffisance de 5 888 \$ est budgétée en fin d'année fiscale 2022-2023.